

Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères – synthèse de l'étude - OPC

par Lionel Arnaud, Vincent Guillon, Cécile Martin, Observatoire des politiques culturelles
Juin 2014

Dans un contexte général marqué par de fortes mutations socio-économiques, les questions d'accès et de participation à la vie culturelle sont au cœur de nombreuses réflexions prospectives articulées à des enjeux de citoyenneté et de vivre-ensemble, de développement durable, de diversité et de droits culturels, ou encore de construction d'une Europe créative reposant sur « une croissance intelligente, durable et inclusive »¹.

Une grande complexité demeure néanmoins dans l'analyse des rapports que les individus et les groupes sociaux entretiennent avec les arts et la culture. En effet, si l'offre et les pratiques artistiques et culturelles se sont développées et diversifiées au cours des dernières décennies, on ne peut pour autant en déduire qu'il existe un plus grand partage des biens et valeurs culturelles aujourd'hui, et ce malgré l'investissement renouvelé des acteurs culturels et des pouvoirs publics en faveur de l'accès à la culture.

Méthodologie de l'enquête

Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) a souhaité lancer une étude afin de stimuler les réflexions des pouvoirs publics sur le thème de « l'accès à l'art et à la culture »². Ce travail, confié à l'Observatoire des politiques culturelles, a été réalisé de juillet 2013 à mars 2014. Il a eu pour objectif principal d'apporter une contribution aux réflexions sur ces thématiques, de leur donner une résonance internationale et d'approfondir le débat sur les politiques publiques et leur gouvernance dans ce domaine. **En raison des délais de réalisation et de la complexité de la problématique qui mobilise de nombreuses notions parfois controversées et dont les contours diffèrent d'un pays à l'autre, l'étude a été conçue comme une réflexion ouverte, ne prétendant pas à l'exhaustivité, et appelant différents prolongements en termes de concepts mobilisés, d'expériences à observer, d'analyse et de prospective.**

Les travaux prennent principalement appui sur la réalisation de 20 études de cas en France et à l'étranger³, choisies en concertation avec le comité de pilotage à partir d'une

¹ Cf. Stratégie Europe 2020 et Programme Europe Creative de l'Union européenne.

² Cette mission d'étude sur le thème de "l'identification et l'analyse d'initiatives réussies d'accès à la culture en France et à l'étranger" a été pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles et réalisée par une équipe de recherche pluridisciplinaire constituée autour de Lionel Arnaud, professeur de sociologie à l'université Paul Sabatier de Toulouse, Vincent Guillon, politologue et chercheur associé au laboratoire PACTE-CNRS Grenoble, et Cécile Martin, directrice des études à l'OPC.

³ Les pays retenus par le comité de pilotage sont l'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Norvège, le Brésil et les Etats-Unis.

cinquantaine d'exemples préalablement repérés en privilégiant la diversité des situations. Pour une plus grande clarté de lecture, les études de cas sont organisées selon 7 thématiques présentées ci-dessous.

*Éducation artistique et culturelle :

1. Le Passeport pour l'art de la ville de Toulouse par Mariette Sibertin-Blanc
2. Le Cartable culturel en Norvège par Per Mangset
3. Le programme Démos en Île-de-France (Cité de la Musique) par Cécile Martin

*Ressources locales :

4. Le collectif Tanbo Bô Kannal de Fort-de-France par Lionel Arnaud
5. Le théâtre Ballhaus Naunynstraße à Berlin par Nur Yasemin Ural
6. L'exposition *Un air d'Italie, la présence des Italiens en Isère* au Musée dauphinois par Samuel Périgois
7. Le projet City Lore à New York par Flaminia Paddeu
8. Les Points de Culture et le Jardim Miriam Arte club de São Paulo par Pierre Le Quéau

*Déambulateur hors les murs

9. L'Alimentation générale culturelle du TêATr'ÉPROUVÈTe en Nivernais Morvan par Vincent Guillon
10. Le festival Excentrique en région Centre par Anne Gonon
11. Les projets de l'association Idensitat en Catalogne par Jordi Baltà et Aurélie Guineberteau

*Nouveaux équipements

12. La Condition publique à Roubaix par Thomas Perrin
13. Idea Stores à Londres par Charles Ambrosino

*Numérique et multimédia

14. Zinc à la Friche la Belle de Mai à Marseille par Nadège Pandraud
15. 98lab de Zemos98 à Séville par Jordi Baltà et Aurélie Guineberteau
16. La Cité de Dieu sur la toile à Rio de Janeiro par Pierre Le Quéau

*Entertainment

17. Les spectacles de l'Opéra de Paris au cinéma par Vincent Guillon
18. Les soirées Yellow Lounge à Berlin et Paris par Lionel Arnaud

*Transformations urbaines

19. Le projet Expéditions à Rennes, Tarragone et Varsovie par Lionel Arnaud
20. Heidelberg Project à Detroit par Flaminia Paddeu

Cet échantillon ne prétend pas représenter l'ensemble des politiques et actions menées en faveur de l'élargissement de l'accès aux arts et à la culture. Il témoigne en revanche de l'actualité et de l'intérêt que suscitent certaines expériences originales ainsi que de la diversité des acteurs concernés.

Les études de cas ont été réalisées par des chercheurs spécialistes des questions et des pays choisis. Elles reposent sur le traitement de matériaux documentaires, ainsi que sur des observations et des entretiens avec des responsables des projets examinés. L'analyse des terrains d'étude a été réalisée à partir d'une grille commune, en mobilisant la notion de « dispositif » dont la pertinence s'est imposée pour traiter conjointement la diversité des approches et contextes internationaux.

De la démocratisation à la participation culturelle : permanences et controverses

En France, la question de l'accès à l'art et à la culture constitue depuis longtemps le pivot de la politique culturelle, et a servi de fondement à la création du ministère des Affaires culturelles en 1959. Cet objectif, à l'origine étroitement lié à la notion de démocratisation culturelle correspond à une volonté politique de lutter contre les inégalités sociales, symboliques ou géographiques d'accès à une culture dont on ne doute pas de la portée universelle. Cette manière de considérer l'accès à l'art et à la culture a été largement mobilisée par les professionnels et continue à l'être notamment à travers des politiques et projets d'action culturelle.

Mais, à partir des années 1970, d'autres principes concurrents émergent notamment sous l'effet des critiques consécutives aux premières enquêtes sur les pratiques culturelles, de l'extension continue des domaines reconnus des arts et de la culture, de la décentralisation, de la montée du pluralisme culturel et des revendications de type identitaire, ou encore du développement des industries culturelles. L'objectif de démocratisation poursuivi par les pouvoirs publics en matière culturelle, sans pour autant disparaître, se voit dès lors associé à d'autres finalités complémentaires ou contradictoires qui ont été et restent l'objet de nombreux débats : démocratie culturelle, diversité et droits culturels, élargissement des publics, actions en faveur des publics spécifiques, participation culturelle, créativité, etc. Ces notions, toujours objets de débats et sujettes à des interprétations variées, peinent à s'imposer comme des référents aussi stables que celui de la démocratisation culturelle⁴. Elles témoignent néanmoins d'une évolution dans les pratiques professionnelles et dans la manière d'envisager la relation aux publics.

L'enjeu des politiques actuelles ne consiste de fait plus seulement à élargir le socle des publics de la culture « classique ». Il s'agit de prendre en considération des questions plus globales : l'extension des genres culturels et des échelles de légitimité, la diversification du champ culturel et des modalités de rencontre avec une œuvre, l'éclectisme des représentations, des préférences et des goûts, le rôle des activités culturelles dans les pratiques de sociabilités, l'organisation des temps de vie, les rapports au travail et aux loisirs, etc.

Multiplicité de « points d'accès » et réinvention permanente de l'action culturelle

Cet objectif affiché de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture se traduit par des politiques et mesures extrêmement diversifiées mises en œuvre par les pouvoirs publics mais aussi le secteur privé et associatif : politiques des publics nationales ou reposant sur des dispositifs locaux territorialisés, politiques d'équipement et d'aménagement du territoire, politiques d'éducation artistique et culturelle, actions de médiation et de sensibilisation, politiques tarifaires incitatives, dispositifs en faveur de l'accessibilité physique, etc. De nombreux leviers sont également mobilisés par les opérateurs culturels et les responsables politiques pour favoriser la « participation » du plus grand nombre : créations et diffusion dans l'espace public, grands événements et festivals,

⁴ Rappelons pour mémoire et en simplifiant à l'extrême que la notion de démocratisation culturelle fait référence à la mise à disposition du plus grand nombre d'une offre culturelle donnée. Elle constitue un référent historique de l'action culturelle en France et dans de nombreux pays avec pour objectif de « conduire » les gens à la culture. Elle se distingue en cela d'autres approches plus ascendantes visant à reconsidérer les hiérarchies culturelles et à valoriser la culture de chaque individu. Dans cette perspective, la notion de démocratie culturelle implique une reconnaissance de l'expertise des citoyens en matière culturelle ainsi qu'une prise en charge plus directe par les citoyens eux-mêmes de leur rapport à la culture. Enfin, la notion de droits culturels renvoie à l'idée d'une sécurisation des choix culturels de tout individu ou groupement dès lors qu'ils respectent les droits fondamentaux de l'être humain tels qu'ils sont codifiés dans différentes conventions internationales.

manifestations festives, œuvres « interactives », utilisation des technologies numériques, etc.

Les projets étudiés soulignent ainsi l'évolution du domaine de l'action culturelle davantage dans le sens d'un empilement des approches et des objectifs potentiellement contradictoires (objectifs éducatifs, sociaux, artistiques et culturels, touristiques, économiques...) que dans celui d'une substitution d'un paradigme par un autre, comme le laissent parfois entendre les débats entre les partisans de la démocratisation et ceux de la démocratie culturelle.

Les 20 projets analysés se distinguent ainsi par des visions tantôt centrées sur la qualité esthétique et intrinsèque des contenus culturels et des œuvres proposés, tantôt sur la valeur extrinsèque de ces productions – autrement dit, sur les vertus territoriales, sociales et économiques de la culture. Si certains relèvent d'une logique plutôt descendante et d'une gestion par les autorités publiques, et d'autres d'une logique ascendante davantage fondée sur les initiatives et les mobilisations de la « société civile », nombre d'entre eux se situent à l'intersection de ces deux approches. Ces différentes postures ont un impact direct sur les modes de relation aux publics et les dispositifs mis en œuvre.

Une action culturelle contextualisée

Les études de cas montrent de façon parlante la dimension fortement contextuelle de l'action culturelle, quelle que soit sa forme (équipement ou création *hors les murs*, programme d'éducation artistique ou approches socioculturelles...). Les dispositifs mis en œuvre sont étroitement liés aux contraintes et ressources des lieux concernés, aux différentes configurations territoriales, et aux systèmes de relation qui en découlent. Ils s'appuient souvent sur des « manières de faire » ancrées dans la pratique de terrain et les relais préexistants.

Il en résulte une approche « localisée », pragmatique et sociale de l'action artistique et culturelle, sensible aux phénomènes de différenciation territoriale alimentés par la multiplicité des modes de gouvernance, des référents locaux en matière de politique culturelle, des types d'occupation et d'aménagement de l'espace, des structures économiques et démographiques, etc.

L'emprise des territoires intervient dans la définition même de la forme et des contours de l'action culturelle, faisant ressortir une délimitation plus « sociale » qu'esthétique de celle-ci. Elle se traduit également par des propositions alternatives aux logiques d'équipements fondées sur le déploiement de dispositifs légers et adaptables à différents contextes. Les supports matériels de la création et de l'action culturelle s'en trouvent aussi modifiés, de même que les modalités conventionnelles de la représentation artistique, de la circulation des propositions culturelles et de la présence artistique.

Les projets étudiés reflètent dans leur grande majorité une conception globalisante de l'action culturelle. Ils tendent à établir des liens étroits entre le champ culturel et d'autres secteurs de l'intervention publique ou à intégrer, au sein d'un même équipement, activités culturelles, espace-temps de sociabilité et services variés à la population (crèches, points d'information, « *makerspaces* », Fablab et autres lieux de fabrication...). À travers ces démarches, l'objectif poursuivi est de mieux inscrire la culture dans la vie des territoires, en continuité avec les relations sociales préexistantes, les préoccupations éducatives, civiques et d'occupation du temps libre, et ceci sans céder en rien sur les objectifs artistiques des projets.

Une action culturelle sans pédagogie

Traduction concrète de la démocratisation culturelle, l'action culturelle reste marquée par l'idéal malrucien de mise en contact direct des publics avec les œuvres. Car si les projets étudiés se réclament souvent de l'éducation populaire, ils n'en restent pas moins fondés en grande partie sur une relation plus ou moins directe à des objets, tandis que la réflexion sur l'accompagnement pédagogique, et proprement humain, apparaît comme le parent pauvre de la plupart des démarches observées. Les intervenants mobilisés sur les différents projets que nous avons étudiés semblent en effet trouver dans les supports matériels - que ce soit des objets ordinaires et recyclés ou des technologies très avancées (notamment numériques) - et dans la volonté de favoriser l'interaction, l'intuition et la participation des publics, une façon d'éviter l'exercice d'un quelconque magister esthétique sans pour autant bousculer les mécanismes de la socialisation culturelle. Tout se passe alors comme si la volonté de ces différents acteurs de favoriser la « participation » et la « diversité » des « publics » contribuait à évacuer une réflexion sur les finalités précises et les modalités d'appropriation de leurs propositions culturelles par les publics, tandis que la réflexion sur des modalités pédagogiques qui seraient propres à l'action culturelle (*i.e.* détachées de la « forme scolaire ») apparaît comme un angle mort de la plupart des projets que nous avons étudiés. Devenue une référence obligée d'une action culturelle « renouvelée », la notion de médiation culturelle n'échappe pas à cette analyse. Centrées sur le public et ses motivations, les actions de médiation proposent rarement une réflexion poussée sur l'activité et les outils *pratiques* des médiateurs et, plus largement, des différents acteurs de l'action culturelle. Elles apparaissent en fait autant comme un support de mise en relation avec des œuvres que comme un outil de communication des institutions, la volonté de reconnecter des lieux, des objets et des personnages culturels avec des citoyens qui s'en éloignent demeurant l'objectif principal.

Un déficit d'évaluation et de réflexivité

Les études de cas montrent une très grande diversité dans les modalités d'évaluation effectives ainsi que dans les objectifs poursuivis. Il s'agit selon les cas d'évaluer les processus de mise en œuvre des projets et les partenariats, la qualité artistique des productions, la fréquentation ou la participation des publics, plus rarement les résultats en termes de réception. Les nombreux bilans demandés aux acteurs restent souvent limités à la production de données chiffrées, parfois d'indicateurs, contribuant à une quantification croissante de l'action publique qui nourrit une perception de l'évaluation sans visée formative (évaluation-sanction). La pertinence de ces bilans engrangés par les différents services et échelons, mais très peu utilisés pour réorienter ou faire évoluer des dispositifs ou politiques, est de ce point de vue à interroger.

Enfin, très rares sont les projets bénéficiant de travaux de recherche et d'étude indépendants. Il semble ainsi que de nombreux bilans et comptes-rendus d'évaluations se positionnent plus sur le registre de la conviction que sur celui de l'analyse, comme si ces projets (en particulier ceux impulsés par les pouvoirs publics) étaient des « projets intouchables », se déployant au sein d'un « champ d'enthousiasme », celui du secteur culturel en général et plus encore celui des projets en faveur de l'élargissement de l'accès à la culture ou de la reconnaissance de nouvelles formes artistiques et culturelles.

Une approche systématique et objective de ces dispositifs semble donc assez largement faire défaut alors qu'elle constitue un passage obligé pour développer des analyses critiques et constructives, capitaliser les expériences, en mutualiser les enseignements, et orienter ainsi l'action des pouvoirs publics sur la base de données plus fournies et rationnelles.

Pistes de travail prospectives

Les résultats de cette étude, comme d'autres travaux sur le sujet, montrent la réussite locale ou ponctuelle d'expériences artistiques et culturelles (qu'elles soient mises en œuvre par des opérateurs institutionnels ou non), dans la mesure où elles semblent toucher des individus et des groupes traditionnellement éloignés des formes artistiques et culturelles les plus classiques.

Ces dispositifs, souvent novateurs et bien accueillis par les pouvoirs publics, les relais sociaux et les destinataires, se sont multipliés ces dernières années. On ne peut pas en déduire pour autant qu'ils modifient fondamentalement les bases du recrutement social des publics de l'art et de la culture, dans la mesure où les enquêtes globales peinent à mesurer les effets de projets aussi ciblés.

Par ailleurs, les exemples étudiés ici rendent compte d'un élargissement de l'accès et de la participation à la vie artistique et culturelle qui passe avant tout par la reconnaissance de nouvelles formes, de nouveaux acteurs, de nouvelles façons d'aborder les questions artistiques et culturelles dans des démarches empruntant souvent à la philosophie de la reconnaissance, de la diversité et des droits culturels. Reste que cette ouverture réelle des institutions et des politiques culturelles ne doit pas masquer la modestie des moyens consacrés à ce type de projet actuellement, et les efforts qui restent à faire en la matière.

L'étude présentée ici propose des pistes de réflexion afin d'inciter les pouvoirs publics à penser de manière plus ouverte et dynamique la façon dont ils abordent la construction d'une relation aux arts et à la culture : en prenant appui sur les capacités d'offres des institutions, sur la créativité des acteurs de terrain, sur les pratiques des populations dans leur diversité, tout en envisageant les moyens financiers et humains qui donneront à ces démarches des chances de succès.

Ces pistes de travail, volontairement larges et peu normatives en raison de l'ampleur du champ étudié, sont organisées autour de 7 axes :

1-Affirmer la reconnaissance et le soutien des pouvoirs publics à l'action artistique et culturelle

=> Reconnaître la portée formatrice de l'action et de la médiation culturelles

=> Appuyer le développement de la pensée et des techniques pédagogiques dans ces domaines

=> Apporter plus de considération et de soutien aux démarches développées dans les « marges » territoriales et culturelles

=> Approfondir la réflexion sur la prise en compte de la diversité des formes artistiques et des expressions culturelles des populations

=> Croiser des stratégies de renforcement de l'accès à l'offre artistique et culturelle, et de reconnaissance de formes et pratiques culturelles diversifiées

2-Renforcer les moyens humains et financiers alloués à l'action artistique et culturelle

=> Mettre en œuvre les ressources artistiques et culturelles nécessaires au déploiement de la vie artistique sur l'ensemble des territoires

=> Tendre vers un objectif symbolique de « 10 % des budgets culturels publics » consacrés aux démarches d'action culturelle au sens large (dont l'éducation artistique et culturelle mais hors enseignements artistiques spécialisés)

=> Veiller au maintien de la possibilité, pour chaque niveau de collectivité, de soutenir la vie culturelle tout en améliorant les cadres de la gouvernance culturelle

=> Renforcer les moyens humains affectés aux politiques en faveur du développement de

l'action culturelle au sein des services de l'État et des collectivités territoriales

3-Encourager les pratiques intersectorielles, trans-sectorielles et collaboratives

=> Renforcer la coopération intersectorielle au niveau des services de l'État et au sein des collectivités territoriales

=> Mettre en œuvre des approches trans-sectorielles au service du développement culturel

=> Favoriser les démarches de concertation et les pratiques coopératives dans la conduite de l'action culturelle

4-Consolider l'accompagnement des acteurs et la structuration des projets

=> Sécuriser les parcours des professionnels et la structuration des projets, notamment par un renforcement de la formation des acteurs de terrain (dont les médiateurs)

=> Simplifier les démarches administratives et veiller au respect du temps long de certains projets (pluralité des partenaires et accompagnement financier dans la durée, notamment grâce à la signature de conventions pluriannuelles)

5-Poursuivre les expérimentations en faveur de l'élargissement de l'accès et de la participation des populations à la vie artistique et culturelle

=> Poursuivre l'amélioration des conditions matérielles d'accès à l'offre culturelle (horaires, tarifs, proximité et polyvalence des espaces...)

=> Expérimenter un dispositif conjoint Etat - collectivités en faveur de projets prioritairement portés par (ou impliquant) des jeunes

6-Favoriser la visibilité des projets et la mise en réseau

=> Développer des dispositifs de repérage, de capitalisation des expérimentations et de mise en réseau en mobilisant des échelons régionaux (par exemple, les futures Conférences territoriales de l'action publique envisagées par les nouvelles lois de décentralisation)

=> Créer un portail internet national présentant des expériences et leurs analyses à l'échelle nationale et internationale

7-Développer la recherche, l'évaluation et la capacité de réflexivité dans l'action

=> Multiplier les analyses rigoureuses d'évaluation des expérimentations existantes, afin de mieux saisir les modalités et enjeux de leur développement voire de leur généralisation

=> Soutenir sur le long terme des recherches approfondies sur les finalités, les pratiques et les modalités pédagogiques de l'action culturelle

=> Promouvoir une approche fine, qualitative et partagée de l'évaluation dans le champ culturel